

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1121

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 3 juin 2014, a adopté le règlement n° 1121, intitulé : « **Délégation, au secrétaire-trésorier, du pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit** ».

Le but de ce règlement est de déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 11<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 11 juin 2014 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 12 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille quatorze (2014).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier